

TROUVER UN APPART QUAND ON EST JEUNE

C'EST GALÈRE...



LES DIFFÉRENTES SOLUTIONS LOGEMENT



Un logement étudiant

- ⊙ Un logement spécialement conçu pour les étudiants ! Renseignez-vous auprès du CROUS ou des foyers des jeunes travailleurs.

Un logement privé

- ⊙ Un loyer fixé librement et sans conditions de ressources. Renseignez-vous auprès du Relais Logement ou sur les sites de petites annonces.*

Un logement HLM / social

- ⊙ Un loyer plafonné et des conditions de ressources. Rendez vous sur le site : www.demande-logement-social.gouv.fr



Acheter des «listes de location» ne vous garantit pas de trouver un logement. Les mairies et organismes locaux peuvent également vous aider.

Les annonces de locations sur LeBonCoin, chez les agents immobiliers ou les notaires, sont pratiques mais méfiez-vous des arnaques et des offres mal renseignées...



LA COLOCATION

QU'EST-CE QUE C'EST ?

C'est la location d'une résidence principale, **vide** ou **meublée**, par plusieurs locataires.

2 CONTRATS possibles

COMMUN

(1 contrat pour tous)

Chacun dispose des mêmes droits et DEVOIRS.

Vous êtes liés par une CLAUSE DE SOLIDARITÉ

Si l'un des coloc' ne peut pas payer une échéance, il va vous être demandé de la régler.

Si l'un d'entre vous souhaite quitter la coloc', il reste **solidaire pendant 6 mois** après la fin de son préavis si aucun nouveau colocataire n'a pris sa place.

INDIVIDUEL

(1 contrat chacun)

Chaque partie signe un contrat de location. **Vous n'êtes PAS SOLIDAIRE** du paiement des loyers de vos colocataires s'ils sont en situation d'impayé.



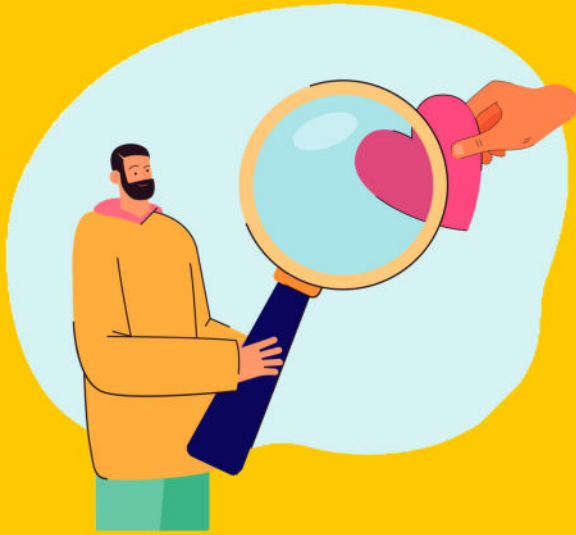
Chaque colocataire peut bénéficier d'**aide au logement**, renseignez-vous !



Si votre nom ne figure pas sur le bail, vous êtes occupant **SANS DROIT, NI TITRE**

Vous partagez un espace commun, à entretenir autant que votre espace personnel. Essayez de fixer des **règles** de vie commune :)

ATTENTION AU COUP DE COEUR



Le logement peut sembler parfait, mais pensez à décrypter l'annonce !



Voir les 4 photos

- La surface doit figurer sur l'annonce et le logement doit respecter les règles de décence.

- Demandez le loyer hors charges, le montant des charges et ce qu'elles comprennent. Ces charges peuvent être sous forme de forfait ou de provisions régularisables annuellement.

- Représentent les «**frais d'agence**» lorsque vous passez par un organisme de location de logement. Les propriétaires bailleurs particuliers n'ont pas d'honoraires.

Appartement 2 pièces 30 m²

2 Pièces 30 m² Châteauroux 36000

475 € Charges comprises

Description

Châteauroux Métropole, à proximité des écoles et au cœur de la ville, agréable T2 avec kitchenette. Chauffage collectif. Libre de suite. Montant estimé des dépenses annuelles d'énergie pour un usage standard : entre 560.0 € et 810.0 € pour 2021.

Référence annonce : 7731

Consommation énergétique : 307 kWh/m²/an

Emission de gaz à effet de serre : 63 CO₂/m²/an

Honoraires à la charge du locataire : 340 € TTC dont 92 € pour l'état des lieux

Dépôt de garantie : 345 €

Montant des charges : 110 € / mois

Le montant des charges vous permettra de calculer le loyer HC. Grâce à ce loyer Hors Charges, vous pourrez calculer vos aides.

Critères

Type de bien
Appartement

Ce bien est :
Non meublé

Surface habitable
30 m²

Nombre de pièces
2

Classe énergie
A B C D E F G

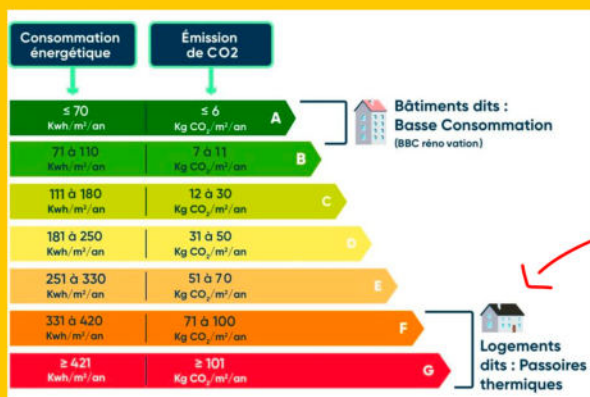
GES
A B C D E F G

Étage de votre bien
1

Nombre de chambres
1 ch.

Charges incluses
Oui

Référence
7731



L'étiquette énergétique doit figurer dans les annonces. Pour les logements classés F ou G, la mention « logement à consommation énergétique excessive » doit également y figurer.



LES DOCUMENTS AUTORISÉS

Justificatif de domicile et/ou attestation d'hébergement



Relevé de compte

Attestation d'activité pro.



Chèque de réservation

Carte d'identité, carte étudiante ou certificat de scolarité



Carte Vitale

Justificatif de ressources détaillé



Extrait de casier judiciaire



Vous ne devez RIEN PAYER avant la signature du contrat !
Dès lors que vous aurez signé le contrat,
il vous sera impossible de vous rétracter sans préavis.

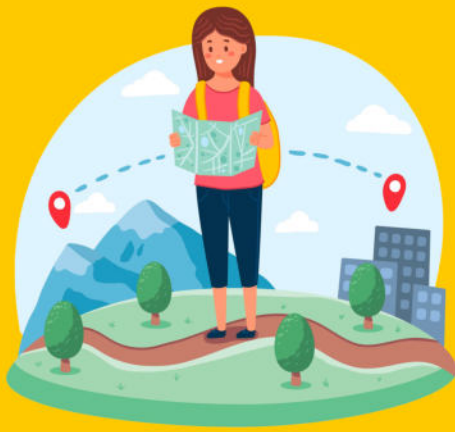


Dossier complet = **vous marquez des points !**
Le site www.dossierfacile.logement.gouv.fr
vous aide à monter votre dossier facilement.

Pour les demandes HLM, vous pouvez vous rendre
sur le site www.demande-logement-social.gouv.fr



Vous devez fournir des documents sincères,
sous peine d'annulation du contrat et de sanction pénale.



LA VISITE

POSEZ LES BONNES QUESTIONS

Le montant du dépôt de garantie, les informations énergétiques (DPE), le montant des charges (forfaitaires ou non, ce qu'elles comprennent...)



PENDANT L'ÉTAT DES LIEUX

L'état des lieux est très important, vérifiez tout et n'hésitez pas à prendre des photos ! Regardez bien les coins, la peinture, etc.

Une fois l'état des lieux terminé, vous avez 10 jours pour ajouter des éléments que vous n'auriez pas remarqués.

CHIFFREZ VOTRE BUDGET

Soyez le plus précis possible et pensez bien à tout pour éviter les mauvaises surprises.

N'oubliez pas les dépenses d'aménagement !

Vous aurez peut-être besoin d'un réfrigérateur, d'un micro-ondes ou d'un four...

La télévision peut attendre :)



Je calcule mon budget page 13 !

Dépenses

- Assurance habitation
- Electricité
- Chauffage
- Téléphone
- Internet

POUR ÊTRE «DÉCENT», UN LOGEMENT DOIT RESPECTER CERTAINES RÈGLES

SÉCURITÉ

Ne présenter aucun risque pour la sécurité physique des occupants et leur santé (aération suffisante, sécurité électrique...)

SURFACE

Avoir une pièce principale dont la surface habitable est d'au moins 9m² et une hauteur sous plafond d'au moins 2.20m soit 20m³.

LA DÉCENCE

CONFORT

Être équipé d'éléments de confort permettant d'y habiter normalement (chauffage, éclairage naturel suffisant...)

INFESTATION

Absence de nuisibles (cafards, punaises de lits...)

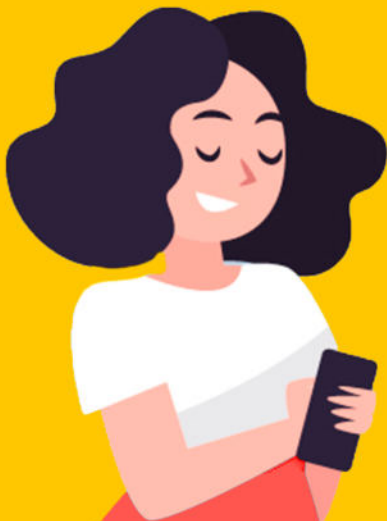
CONSOMMATION

La consommation énergétique ne doit pas dépasser 450 kWh/m²/an (G+)



**AU MOINDRE DOUTE,
CONTACTEZ L'ADIL !**

ÉLÉMENTS CLÉS



Plusieurs cas de préavis réduit à 1 mois :

- 1^{er} emploi
- Nouvel emploi suite à la perte d'un emploi
- Mutation professionnelle
- Attribution d'un logement HLM ou conventionné APL
- Bénéficiaire du RSA ou de l'AAH
- Présentation d'un certificat médical
- Locataire victime de violences conjugales

NON MEUBLÉ

POUR QUI ?

Tout le

DURÉE DU BAIL

3 ans si le propriétaire est une personne physique
6 ans par des organismes de logement

LOYER

Librement fixé

PRÉAVIS DU LOCATAIRE

3 mois de préavis à n'importe quel moment du contrat
(sauf dans certains cas)

DÉPÔT DE GARANTIE

1 mois de loyer maximum (hors charges)

MEUBLÉ

BAIL MOBILITÉ

monde

Formation professionnelle, études supérieures, contrat d'apprentissage, stage, service civique, mutation professionnelle, mission temporaire

1 an, sauf pour les étudiants où il peut être réduit à 9 mois

Entre 1 et 10 mois sans possibilité de renouvellement

entre les deux parties, révisable une fois par an

1 mois de préavis à n'importe quel moment du contrat

2 mois de loyer maximum (hors charges)

Pas de dépôt de garantie (mais le propriétaire peut demander un **cautionnement**)

Pour être considéré comme meublé, un logement doit avoir au minimum :

- Une literie avec couette et couverture
- Des rideaux / volets occultants dans la chambre
- Des étagères de rangement et luminaires
- De la vaisselle
- Une table et des sièges
- Du matériel d'entretien ménager
- Des plaques de cuisson
- Un micro-ondes
- Un réfrigérateur avec congélateur

Un dépôt de garantie n'est pas une caution !

- Dès lors qu'une somme est versée, on parle de «dépôt de garantie».
- La caution désigne la personne qui se porte garant dans un acte de cautionnement.

DES AIDES EXISTENT !

ActionLogement 



L'AVANCE LOCAPASS

Majeurs, salariés du secteur privé non agricole, saisonniers, personnes en recherche d'emploi, en formation professionnelle, étudiants boursiers ou salariés...

ACTION LOGEMENT vous couvre tout ou une partie du dépôt de garantie sous forme d'un prêt à taux 0%.

L'AIDE MOBILI-JEUNE

Moins de 30 ans en alternance, apprentissage ou professionnalisation, percevant au plus 80% du smic.
ACTION LOGEMENT vous verse, sur une période 11 mois, renouvelable 2 ans, jusqu'à 1100€. La demande doit être faite 3 mois **avant** ou 3 mois **après** signature du contrat d'apprentissage.

LA GARANTIE VISALE

Entre 18 et 30 ans ;

Plus de 30 ans salariés d'une entreprise privée ou agricole, ou entrant dans un nouvel emploi.

Ayant un revenu inférieur à 1500€ nets mensuels ;

Moins de 30 ans étudiants ou alternants entrant dans le parc social.

ACTION LOGEMENT se porte caution gratuitement sur toute la durée de l'occupation, jusqu'à 36 mensualités.

L'AIDE RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

Premier emménagement des jeunes de 16 à 25 ans.
La **REGION CENTRE VAL DE LOIRE** finance votre **dépôt de garantie**, remboursable sur 6 mois à 0% dans la limite de **300€** ou **150€** en colocation.



LES AIDES AU LOGEMENT CAF / MSA

Le type d'aide (APL, ALS, ALF) et le montant versé sont définis selon le type de logement et votre situation.

La CAF ou la MSA vous verse **l'aide au logement**

une fois par mois (ou directement à votre bailleur). N'hésitez pas à faire une simulation sur le site www.caf.fr ou www.msa.fr.



Si vous avez moins de 21 ans et que vous demandez une allocation logement, vos parents ne pourront pas percevoir des prestations familiales pour vous.



Vous devez actualiser vos revenus auprès de la CAF tous les 3 mois.



Faites des **simulations** pour voir si ça vaut le coup !

LE FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT (FSL)

Personnes ayant des difficultés à accéder ou se maintenir dans un logement, sous conditions de ressources.

Le **CONSEIL DEPARTEMENTAL** peut vous accorder un prêt, ou une subvention pour financer le dépôt de garantie, les frais d'agence, l'assurance habitation ou même certains meubles de première nécessité.

Le **FSL** peut également prendre en charge des impayés de loyers ou des charges d'eau, d'électricité ou de gaz.



LES ECO GESTES

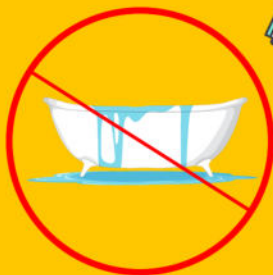
« Dans 20/30 ans y'en aura plus ! »

NE LAISSEZ PAS L'EAU COULER

Maman ne disait pas n'importe quoi !

- Un lave-linge ≈ 55 litres d'eau
- Un lave-vaisselle ≈ 15 litres d'eau
- Chasse-d'eau ≈ 8 litres d'eau

C'est 2 à 3 fois moins que le lavage à la main !



200 LITRES UN BAIN ???

Je vous le jure ! 200 litres c'est quand même 133 bouteilles d'eau, soit 22 packs. Une douche c'est jusqu'à **3X MOINS** !
Et on coupe l'eau quand on se savonne ;)

PRÉFÉREZ AGIR !

Si vous repérez une fuite, réagissez vite :
Pour éviter les dégâts et le gonflement de la facture.



ET ÇA ON VEUT PAS !



ASTUCE :

Pour détecter une éventuelle fuite, relevez le compteur d'eau le soir, et comparez le lendemain matin.

MAÎTRISER L'ÉNERGIE



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le chauffage la 1^{ère} source de consommation énergétique.

Mais il existe des solutions (très simples) pour limiter cela.

19°C dans les pièces à vivre
16°C dans les chambres

À RETENIR

Et quand on s'en va,
on ne chauffe pas pour les meubles !
(sauf en hiver pour éviter le gel)



-1°C
=
7% ÉCONOMISÉS

ADOPTÉZ LES BONS GESTES

6 astuces pour gagner jusqu'à **10%**
sur sa conso' :

- Aérez votre logement **5 minutes** par jour (chauffage éteint)
- Dépoussiérez **2 fois** par an vos convecteurs
- Nettoyez { les ventilations (salle de bain, toilettes...)
les ampoules et abat-jours
- Ne bouchez pas les grilles d'aération des fenêtres
- Dégivrez votre réfrigérateur tous les **6 mois**
3mm de givre = **30 à 40%** en plus !
- Éteignez les multiprises et ne laissez pas les appareils en VEILLE

ASTUCE : Une lessive à 40° consomme
25% moins qu'un cycle à 60°.



Mon budget mensuel

Ressources

- Revenus ou bourse _____ €
- Allocation chômage _____ €
- Aide au logement _____ €
- Autres _____ €

TOTAL DES RESSOURCES _____ €

Dépenses

Mes dépenses fixes :

- Loyer + charges _____ €
- Chauffage, eau, elec / gaz _____ €
- Téléphone, box, internet _____ €
- Assurances _____ €
- Entretien chaudière _____ €
- Impôts _____ €

Mes dépenses au quotidien :

- Alimentation _____ €
- Transports _____ €
- Santé / hygiène _____ €

Mes dépenses occasionnelles :

- Loisirs, vacances... _____ €
- Autres _____ €

TOTAL DES DÉPENSES : _____ €

CONTACTS UTILES



CROUS

02 54 22 95 06

www.crous-orleans-tours.fr



ACTION LOGEMENT

02 54 53 59 63

www.actionlogement.fr



Département de l'Indre

02 54 27 34 36

www.indre.fr



OPAC 36

02 54 60 20 00

www.opac36.fr



CAF

08 10 25 36 10

www.caf.fr



02 54 08 15 15

<https://scalis.polylogis.immo/>



**Region
Centre-Val de Loire**

02 38 70 30 30

www.centre-valde Loire.fr



MSA

02 54 44 87 87

www.msa.fr



02 54 07 70 00

www.mission-locale.fr

PLUS D'INFOS À L'ADIL DE L'INDRE !

CENTRE COLBERT - BÂTIMENT I
1 PLACE EUGÈNE ROLLAND
36000 CHÂTEAURoux



02 54 27 37 37



@adil36_francerenov



@ADILFR36



contact@adil36.org

**PRENEZ RENDEZ-VOUS
EN LIGNE**



adil
Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
de l'Indre